

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF2204

présenté par

M. Ray

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	8 559 888	0
Livre et industries culturelles	0	8 559 888
TOTAUX	8 559 888	8 559 888
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à limiter à 5% la baisse des crédits Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) pour l'année 2025.

Dans le projet de loi de finances pour 2025 proposé par le gouvernement, il est prévu de diminuer de près de 30% les crédits alloués au fonds de soutien l'expression radiophonique locale (FSER) qui permet à plus de 700 radios associatives d'assurer leurs missions d'information locale, de vitalité des territoires et de renforcement du lien social. Le FSER finance en moyenne 40 % des ressources de ces radios dont la publicité représente moins de 20 % de leur chiffre d'affaires total. Ces aides sont donc vitales pour la pérennité de ces structures qui animent la vie locale.

Or, la réduction de plus de 10 millions d'euros des crédits du FSER prévue pour l'année 2025 vient mettre en difficulté ces structures associatives dont l'utilité n'est plus à démontrer. Ces médias de proximité, par leur programmation et leur action concrète, sont garants d'une identité locale et d'une expression du pluralisme à laquelle nous sommes profondément attachés.

C'est pourquoi cet amendement vient limiter la baisse les crédits du FSER.

L'action "Soutien à l'expression radiophonique locale" est en effet celle qui est le plus impactée par la baisse des dépenses liées au contexte budgétaires actuel. Alors que le versement effectué par l'Etat à l'Agence France Presse (AFP) augmente de plus d'un million d'euros en 2025, que les crédits de soutien aux médias de proximité et à la compagnie internationale de radio et télévision (CIRT) restent stables et que les aides à la presse diminuent de seulement 1% l'an prochain, le FSER est pour sa part amputé de près de 30% de ses crédits.

Concrètement, il est prévu d'abonder les crédits de l'action 06 "Soutien à l'expression radiophonique locale" du programme 180 "Presse et médias" à hauteur de 8 559 888 euros, permettant de limiter à 5% la baisse du budget du FSER voté dans la loi de finances initiale de 2024. Pour ce faire, l'amendement envisage de diminuer à due concurrence les crédits de l'action 01 "Livre et lecture" du programme 334 "Livres et industries culturelles". Malgré cette ponction, les crédits de cette action connaîtront une baisse de seulement 3% par rapport à l'an dernier ce qui reste soutenable pour une action dans laquelle le principal opérateur qui est la Bibliothèque nationale de France (BnF) voit ses crédits augmenter de plus de 4,7 millions d'euros en un an.

Par ailleurs, les auteurs de cet amendement laissent au gouvernement la possibilité de lever le gage dans la mesure où ils ont proposé de nombreuses pistes d'économies sur d'autres missions, permettant ainsi de ne pas alourdir la dépense publique.